

Commune de Lys-Haut-Layon  
**Fiche organisation de manifestation associative**

Cette fiche est à compléter par l'association pour toute demande relative à l'organisation d'une manifestation (salle, matériel, autorisations...). La demande doit être adressée assez tôt pour que le dossier soit complet (convention, attestation d'assurance, caution) au minimum un mois avant l'utilisation de la salle.

**Cette fiche est à retourner**  
à [associations@lyshautlayon.fr](mailto:associations@lyshautlayon.fr) ou à l'accueil de votre mairie déléguée.

**Pour toute demande, de matériel ou de salle, merci de joindre**  
**l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'association**

Date de la demande :

**DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT**

Nom de la manifestation :

Date :

Heure de début et de fin :

Lieu :

Commune déléguée :

Entrée :                      Libre                      Payante

**ORGANISATEUR**

Association :

Nom du référent de la demande :

Téléphone :

Email :

Adresse du siège social (afin d'établir la convention) :

Commune :

Code Postal :

**DEMANDE DE SALLE**

Salle sollicitée :

Commune déléguée :

Option de réservation :

- 1- Ménage à la charge de la commune
- 2- L'association s'engage à nettoyer parfaitement la salle
- 3- Réunion en petit comité

**DEMANDE DE MATERIEL** (dont panneaux signalétiques)

Type de matériel	Quantité	Transport

**DEMANDE DE REGLEMENTATION**

Lorsqu'un événement doit se dérouler en tout ou partie sur la voie publique ou ouverte à la circulation, un arrêté municipal est nécessaire.

Il en est de même quant à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire.

Type de demande	Précisions	Avis Mairie
Circulation - Stationnement Limitation de vitesse		
Occupation de domaine public		
Débit de boissons		

**Cadre réservé à la mairie**

Date de réception	Date d'enregistrement	Avis de la mairie	Cachet Mairie

## Annexe - Liste du matériel à disposition, caution et coût transport

Matériel à disposition des associations	Qté	Caution	Coût du transport
Ganivelles (barrières)	150	200 €	21 € / 25 ganivelles
Groupe électrogène	1	1.000 €	21 € Présence d'un technicien de la commune obligatoire pour montage et démontage
Armoire électrique et câbles	1	1.000 €	21 €
Chapiteaux parapluies (16 m <sup>2</sup> - 4 x 4 m)	11	500 €	21 €
Chapiteau (barnum 72 m <sup>2</sup> - 6 x 12 m) <sup>1</sup>	1	600 €	21 €
Parquets - ancien	50 m <sup>2</sup>	-	21 €
Parquets - neuf	30 m <sup>2</sup>	200 €	21 €
Podium extérieur (70 m <sup>2</sup> /49 plaques de 1,2 x 1,2 m) <sup>1</sup>	1	500 €	34 € / 15 m <sup>2</sup>
Podium intérieur (60 m <sup>2</sup> - 30 plaques de 1 x 2 m)	1	500 €	34 € / 15 m <sup>2</sup>
Estrades (1,10 x 0,80 x 0,17 m)	11	-	21 €
Tapis de protection du sol (moquettes 1x2 m sur 4 charriots)	800 m <sup>2</sup>	500 €	34 € / 200 m <sup>2</sup>
Plaques Novopan (2 x 2 m)	50	200 €	21 € / 20 plaques
Madriers (6 m)	16	-	21 €
Grilles d'exposition	18	-	21 €
Panneaux d'exposition (moquettes)	32	-	21 €
Vitrines sur table	9	-	21 €
Tables à tréteaux	31	-	21 € / 10 tables
Chaises	440	-	21 € / 100 chaises
Bancs	30	-	21 €
Spots d'éclairage LED	8	500 €	21 €
Drapeaux & kakémonos Lys-Haut-Layon	3	-	21 €
Système de sonorisation	-	80 €	A demeure dans certaines salles
Vidéoprojecteur	-	500 €	A demeure dans certaines salles
Ecran	-	-	A demeure dans certaines salles
Cônes	60	-	21 €

Panneaux signalétiques de circulation	Qté
Danger - AK 14	5
Sens interdit - B1	8
Stationnement interdit - B6a1	8
Limitation 30 kms / h - B14	4
Priorité sens de circulation - C18	2
Priorité sens de circulation - B15	2
Déviation - KD 43	10
Route barrée - KC1	15
Panneaux « Attention Manifestation »	6

<sup>1</sup> L'accès à ce matériel sans assistance des Services Techniques ne pourra se faire que sous réserve d'une utilisation par des personnes ayant connaissance du mode de montage/démontage.